

Préface

Depuis des années, le chômage de longue durée est au cœur de la politique du marché du travail, que ce soit en Suisse ou au niveau international. Une courte période de chômage ne cause aucun dommage durable au parcours professionnel des personnes concernées. Par contre, les périodes de chômage plus longues, peuvent entraîner une perte de certaines connaissances importantes dans le domaine du marché du travail, ainsi que des effets de stigmatisation qui peuvent compliquer davantage la réinsertion dans le monde professionnel. Le chômage de longue durée peut dès lors générer une augmentation du chômage structurel, avec les conséquences économiques et sociales notables qu’il comporte.

Si les offices régionaux de placement (ORP) n’ont pratiquement aucun moyen pour influencer *l’entrée* au chômage, ils peuvent en revanche agir directement sur la durée de la période de chômage au moyen de différentes mesures dites d’«activation» des demandeurs d’emploi. Selon une logique partagée par tous les pays de l’OCDE, la «politique active du marché du travail» se fixe *l’objectif prioritaire* consistant à réduire au minimum la période de recherche d’emploi durant le chômage. Dans ce contexte, les ORP sont justement évalués sur la base de ce critère dans le cadre d’un accord de prestations axé sur les résultats conclu entre la Confédération et les cantons. *L’objectif principal est de réduire le chômage de longue durée.*

Dans cette optique, les ORP doivent savoir pourquoi et comment se développe le chômage de longue durée, et comment le combattre efficacement. En outre, pour pouvoir évaluer le caractère durable de la réinsertion sur le marché du travail, ils doivent disposer d’informations relatives au parcours des personnes concernées une fois désinscrites d’un ORP.

La présente analyse statistique fournit une précieuse contribution en la matière. Réalisée par l’Office de la statistique du canton du Tessin et l’Université de Genève, elle souligne clairement à quel point les épisodes de chômage influencent les opportunités d’emploi individuelles, que ce soit en termes de succès dans la recherche d’un nouvel emploi, que du maintien d’un rapport de travail stable. Grâce à la combinaison des données des demandeurs d’emploi et du registre de l’AVS, la présente étude se penche aussi sur la période suivant la désinscription d’un ORP.

Notre société accorde une valeur très importante au travail rémunéré. Dans ce contexte, la politique suisse du marché du travail vise, dans la mesure du possible, à faire en sorte que toute personne souhaitant travailler, et qui est en âge et en mesure de le faire, ne se retrouve qu’occasionnellement et pour de courtes périodes parmi les demandeurs d’emploi au chômage. Lorsque la recherche d’emploi dure trop longtemps, la personne au chômage perd son «employabilité»; cette situation doit être évitée à tout prix.

Dans les années 90, la Suisse a fait des progrès importants dans la bonne direction, élargissant la politique active du marché du travail et professionnalisant les services de placement. Aujourd’hui, l’expérience de ces dernières années doit nous permettre de relever de nouveaux défis: nous devons orienter encore plus précisément les mesures et les instruments de la «politique active du marché du travail» dans l’optique d’éviter le chômage de longue durée et les arrivées en fin de droits aux prestations de l’assurance-chômage, et favoriser une réinsertion stable et durable des demandeurs d’emploi sur le marché du travail. La présente étude fournit une contribution significative à la réalisation de ces objectifs ambitieux.

Dominique Babey

Chef suppléant de la Direction du travail /

Chef du centre de prestations Marché du travail et assurance-chômage